



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11

Numéro de la demande : 2018-5427
Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Insecticide Coragen
Numéro d'homologation : 28982
Principe actif (p.a.) : Chlorantraniliprole (JIY)
Numéro de document de l'ARLA : 2934163

Contexte

L'insecticide Coragen (numéro d'homologation 28982, 200 g de chlorantraniliprole/L) est homologué depuis le mois de mai 2008. Il est homologué pour l'utilisation sur diverses cultures légumières, cultures fourragères, cultures d'oléagineux, les céréales et sur le concombre, les aubergines, les poivrons et les tomates cultivés en serre, afin de lutter contre divers insectes nuisibles. Parmi ces utilisations figure la lutte contre les sauterelles sur les légumineuses (groupe de cultures (GC) 6) et les oléagineux (GC 20) à une dose de 125 à 250 mL de produit/ha.

Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter la lutte contre les sauterelles dans le fourrage, la paille et le foin de plantes autres que les graminées (GC18) à une dose de 125 à 250 mL de produit/ha.

Évaluation des propriétés chimiques, des risques pour la santé et évaluation environnementale

L'évaluation des propriétés chimiques, des risques pour la santé et l'évaluation environnementale n'ont pas été requises.

Évaluation de la valeur

L'extrapolation à partir des utilisations homologuées de l'insecticide Coragen appuie son utilisation pour lutter contre les sauterelles sur le fourrage, la paille et le foin de plantes autres que les graminées (groupe de cultures 18) à une dose de 125 à 250 mL de produit/ha.

Conclusion

L'ARLA a procédé à une évaluation de la présente demande et a jugé que les informations étaient suffisantes pour modifier l'homologation de l'insecticide Coragen pour inclure la lutte contre les sauterelles sur le fourrage, la paille et le foin de plantes autres que les graminées (groupe de cultures 18).

Références

2928729 2018, Efficacy rationale, DACO: 10.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.